

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT AUTORISATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTRUCTURATION DE LA STATION VERRIER A
BESSE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 31 MAI 2024,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2024-02-02-08 portant approbation du dossier d'expertise et de labellisation pour la restructuration de la Station Verrier à Besse ;

PRESENTATION DU PROJET

Le projet, initialement détaillé dans la délibération n°2024-02-02-08, vise à réhabiliter totalement le site et d'effectuer une rénovation énergétique complète.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la demande à faire auprès de l'État afin que la maîtrise d'ouvrage soit confiée à l'UCA ;

Le Président,

Membres en exercice : 41

Votes : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Mathias BERNARD